

## UN DIAGNOSTIC DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉALISÉ PAR LE COLLECTIF DES FESTIVALS, COMMENT CELA S'ORGANISE ?

### **Les objectifs du diagnostic DD :**

- vous permettre d'avoir un état des lieux personnalisé, une vision globale et formalisée de vos pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale,
- vous donner des préconisations et des ressources pour améliorer votre démarche.

### **QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UN DIAGNOSTIC DD ?**

#### **➤ Les organisateurs de manifestations culturelles :**

- qui œuvrent dans les domaines du spectacle vivant, des arts visuels, de l'écrit et de la parole.
- quel que soit leur statut juridique : associations, collectivités territoriales, établissements publics, SARL, SCOP, SAS...
- manifestations culturelles situées en Bretagne (22, 29, 35, 56)
- ayant un périmètre bien délimité dans l'espace et dans le temps
- ayant une récurrence (tous les ans, tous les 2 ans...)
- ayant au moins 1 édition passée et un bilan formalisé
- représentées par des personnes ayant la responsabilité et la maîtrise de l'organisation : au minimum 2 et au maximum 4 personnes (administrateurs, responsables, salariés, bénévoles...)
- volontaires pour engager ou renforcer la démarche de développement durable !

# LE DÉROULÉ D'UN DIAGNOSTIC DD

5 mois  
avant  
l'événement  
min.

## PRISE DE CONTACT

Vous contactez le Collectif pour formuler votre demande de diagnostic 1 an à 5 mois avant votre événement.

Vérification de l'éligibilité et de la faisabilité de la demande.

Une convention des engagements réciproques est signée entre vous et le Collectif des festivals.

4 à 5 mois  
avant

## ETAT DES LIEUX

Le Collectif vous envoie une fiche à compléter ainsi qu'une liste des documents à prévoir.

Nous programmons ensemble un rdv d'état des lieux de 3h30 environ, avec au minimum 2 personnes et au maximum 4 personnes de votre structure. Ce rdv a pour but de recueillir un maximum d'informations sur vos pratiques de développement durable.

Le Collectif vous envoie l'état des lieux et l'analyse objective de votre démarche. Vous le relisez et validez.

2 à 4 mois  
avant

## PRECONISATIONS

Le Collectif vous transmet des préconisations pour agir et aller plus loin, assorties de ressources documentaires.

VOTRE  
ÉVÉNEMENT

## ACTION

Pendant les mois qui suivent et en particulier lors de la réalisation de votre événement, vous entrez en phase action : vous expérimentez des actions, améliorez votre démarche et notez les réussites et les difficultés.

1 à 2 mois  
après

## EVALUATION

Un à 2 mois après votre événement, le Collectif vous recontacte pour mesurer l'évolution de votre démarche.

**= une durée d'environ 6 mois : 5 mois avant et 1 mois après votre manifestation.**